



Réf : 362/OLUCOME/12 /2023

Bujumbura, le 27 / 12 / 2023

A Très Honorable Monsieur le
Secrétaire Général du parti au
pouvoir CNDD-FDD.
à Bujumbura

Objet : Suivi des points émis par le président
de l'OLUCOME lors de vos deux réunions
avec les organisations de la société civile.

Très Honorable Monsieur le Secrétaire Général,

- I. En se référant aux deux réunions que vous avez respectivement organisées en date du 9 novembre et 6 décembre 2023 à l'hôtel Royal palace à l'endroit de certaines organisations de la société civile burundaise, nous avons un grand honneur de nous adresser auprès de votre haute autorité dans le but de vous présenter les grands points qui ont marqué mes interventions dans ces deux réunions.

L'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME) vous remercie d'une part pour le respect de temps observé lors du début de ces réunions et d'avoir tenu la promesse de l'organisation de la 2^{ème} réunion d'autre part. C'est ce genre de principes qui devraient normalement guider les serviteurs publics car les citoyens observent. L'Observatoire vous remercie également d'avoir promis qu'il y aura une réunion d'évaluation en juillet 2024 dans le cadre du suivi des conclusions de ces deux réunions.

L'OLUCOME remercie enfin les représentants des institutions publiques pour les signes encourageants d'ouverture envers la société civile.

- II. Très Honorable Monsieur le Secrétaire Général, les conclusions issues de mes interventions lors de ma prise de parole dans ces deux réunions se résument dans les points ci-après :
1. Très Honorable Monsieur le Secrétaire Général, lors de ces deux réunions, nous vous avons indiqué que quand il y a des nouveaux leaders qui viennent dans la gestion de la chose publique, ils ont souvent de bons rêves. Mais Très Honorable Monsieur le Secrétaire Général, ces rêves doivent être traduits en visions par des coachs spécialisés en leadership et en définition d'objectifs. Ces visions qui sont dans la plupart des cas à long terme doivent être développées dans un document scientifique avec des méthodologies stratégiques de mise en œuvre sans oublier évidemment les objectifs smarter et des indicateurs de résultats objectivement vérifiables. C'est cette voie qui a été empruntée par certains pays émergents comme le Singapour, la Corée du Sud, etc. C'est ainsi que nous vous avons demandé Très Honorable Monsieur le Secrétaire Général d'instruire vos mandataires qui sont dans les institutions publiques de mettre en place une équipe composée d'experts et de coachs spécialisés en leadership pour accompagner les leaders burundais afin que le pays ait de projections de développement de cinquante ans et plus. Sur ce Très Honorable Monsieur le Secrétaire Général, nous avons eu le sentiment que vous avez compris le message.
 2. L'opérationnalisation de la stratégie nationale de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption signée par Son Excellence feu Président Pierre NKURUNZIZA. En effet, Très Honorable Monsieur le Secrétaire Général, l'OLUCOME vous a demandé d'instruire vos hauts mandataires publics à publier ce document de référence en matière de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption et leur demander sa mise en œuvre.
 3. L'OLUCOME est au courant d'une politique de constitution des Parcs pétroliers régionaux qui alimenteraient le Burundi et la sous-région. L'Observatoire encourage cette politique et vous demande d'instruire le Gouvernement du Burundi d'engager des experts pour faire des études préalables dans le cadre de la mise en place de ces Parcs pétroliers dans certaines régions identifiées en vue de constituer 450 millions de litres de carburant qui seront très bénéfiques pour le Burundi et les pays limitrophes car beaucoup de mesures prises par le Gouvernement pour la bonne gestion de la chose publique n'ont pas apporté de bons résultats faute de la non utilisation des experts indépendants. Ici, nous avons donné l'exemple de la politique du charroi zéro contrairement au cas de l'OBR qui a utilisé un expert international indépendant dans la mise en place de son système de gestion car les revenus de l'OBR se

sont multipliés à plus de cinq fois c'est-à-dire de près de 400 milliards Fbu en 2009 à plus de 2000 milliards actuellement.

4. Très Honorable Monsieur le Secrétaire Général, lors de ces deux réunions, nous vous avons montré qu'aucun pays ne peut se développer sans mettre en avant les secteurs porteurs de croissance. C'est ainsi que nous vous avons suggéré de choisir les secteurs pilotes qui seraient considérés comme des secteurs porteurs de croissance et d'y engager des réformes profondes et stratégiques afin de mettre le Burundi sur la voie du développement en utilisant les experts internationaux indépendants comme ça a été pour l'OBR. Ici, nous nous référons à l'exemple de certains pays comme l'Egypte qui a développé l'agriculture en important la terre et en pratiquant l'irrigation car son sol est un désert et l'Ethiopie qui a choisi entre autres le transport international comme moteur de développement. Nous ajoutons que les responsables du Parti au pouvoir aiment souvent dire que l'agriculture pourrait être un secteur porteur de croissance mais ce secteur est handicapé par plusieurs obstacles dont l'utilisation archaïque de la houe en 2023 pour labourer la terre, le manque de fertilisants, l'absence du mode adéquat de conservation de la récolte, insuffisance de terrain d'exploitation... Bref, l'agriculture burundaise n'est pas modernisée. Lors de ces deux réunions, nous vous avons communiqué également que les responsables du parti au pouvoir aiment parler des bons projets mais d'une façon verbale sans l'étude des experts indépendants. Il faut qu'ils apprennent à utiliser les experts indépendants dans les études des projets. S'il n'y en a pas dans le pays qu'on les cherche à l'étranger.
5. Très Honorable Monsieur le Secrétaire Général, partant d'un constat de comment les recrutements des employés se fait dans les sociétés publiques avec beaucoup d'irrégularités où le travail est attribué à un employé ayant rempli les critères d'appartenir à une telle ethnie, d'être un membre du parti au pouvoir sans soucier des résultats produits par ce dernier. Nous vous avons demandé d'instruire vos mandataires que les employés dans les sociétés publiques soient recrutés selon les performances de chacun. Nous vous avons montré qu'à la REGIDESO, il y aura le recrutement de ses dirigeants. Nous vous avons demandé qu'il y ait la distinction des postes techniques des postes politiques dans les différents ministères. Pour l'OLUCOME, à partir du Secrétaire permanent jusqu'à un planton du ministère, tous sont des postes techniques nécessitant le recrutement des occupants de ces postes. Nous vous avons demandé également qu'il y ait la séparation de trois pouvoirs l'exécutif, le judiciaire et le législatif.
6. Très Honorable Monsieur le Secrétaire Général, le Burundi souffre d'un taux de natalité élevé et nous vous avons demandé d'instruire vos hauts mandataires qui se trouvent dans les institutions publiques d'initier dans l'urgence la politique de la population en vue de limiter les naissances car continuer à mettre au

monde en moyenne 6 enfants par femme est un frein pour le développement du Burundi. L' OLUCOME considère que les mesures prises par le Gouvernement dont la gratuité des soins pour les enfants de moins de cinq ans et l'accouchement gratuit sans distinction favorisent l'accroissement du taux de natalité. Nous voyons même que la femme qui enfante le sixième, le septième, le huitième enfant continue à bénéficier de ces privilèges qui encouragent l'accroissement des naissances. C'est ainsi que nous vous avons demandé d'instruire vos hauts mandataires du Gouvernement du Burundi de prendre des mesures décourageant la vieille habitude des burundais d'accoucher plusieurs enfants dont la suppression des faveurs pour le troisième enfant (gratuité des soins et de l'accouchement pour les mères). Aussi, nous vous avons suggéré d'instruire vos hauts mandataires du Gouvernement de mettre en place une loi qui interdit les burundais à dépasser deux ou trois enfants. Nous vous avons aussi demandé d'instruire ces derniers d'effectuer une campagne de sensibilisation à grande échelle pour montrer les conséquences au niveau social et économique de mettre au monde beaucoup d'enfants.

7. Très Honorable Monsieur le Secrétaire Général, nous vous avons demandé que les mandataires mettent en application certains articles de la constitution burundaise surtout ceux qui demandent aux mandataires de déclarer leur patrimoine. C'est ainsi que Très Honorable Monsieur le Secrétaire Général, notre Observatoire vous a demandé d'engager les membres de votre parti au pouvoir qui sont au Gouvernement et dans les postes de responsabilités dans la voie du respect de la constitution en son article 95 et la loi portant prévention et répression des actes de la corruption et des infractions connexes en son article 29. En effet Très Honorable Monsieur le Secrétaire Général, en matière de gouvernance et de la lutte contre la corruption, le Burundi a ratifié la Convention des Nations Unies contre la Corruption (CNUCC) et la Convention africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption en date du 18 /01/2005. De ce fait, il a mis en place la loi n° 1/12 portant mesures de prévention et de répression de la corruption et des infractions connexes promulguée le 18 avril 2006 afin de mettre en œuvre les dispositions de ces Conventions. Les autorités publiques burundaises qui devaient être des modèles à suivre par les citoyens burundais dans la lutte contre la corruption n'ont pas encore déclaré leurs biens et patrimoines en entrant et en sortant de leur fonction depuis la promulgation de ladite loi en avril 2006 excepté Edouard Nduwimana, Ex-Ombudsman de la République du Burundi ; Prosper Bazombanza, le Vice-Président de la République du Burundi et Monsieur Prosper Ntahorwamiye, l'Ex. Porte-parole du Gouvernement dans le premier Gouvernement de Général de Police Alain Guillaume Bunyoni. Pour le Gouvernement de Gervais Ndirakobuca, seuls les Excellences le

Ministre des infrastructures, de l'équipement et des logements sociaux Dieudonné Dukundane et l'Ex-Ombudsman du Burundi Edouard Nduwimana ont déjà déclaré leur patrimoine. Or, l'article 29 de cette loi anti-corruption burundaise est clair en cette matière. Les articles 95 et 159 de la Constitution du Burundi le soulignent aussi.

8. Très Honorable Monsieur le Secrétaire Général, lors de ces deux réunions, nous vous avons demandé d'instruire vos hauts cadres qui sont dans les institutions publiques de prôner la transparence pour tous les hommes et femmes d'affaires qui gagnent les marchés publics sans compétition. Ces gens deviennent énormément riches plus que même l'Etat. C'est ainsi que nous vous avons demandé de leur exiger de garantir la transparence dans les marchés publics en respectant d'abord les lois existantes et en procédant aux réformes profondes des marchés publics en garantissant la transparence et l'équité dans la gestion de la chose publique.

Nous vous avons également demandé que les autorités burundaises cessent de pratiquer le commerce car la loi leur interdit.

9. Très Honorable Monsieur le Secrétaire Général, lors de ces deux réunions, nous vous avons expliqué que la liberté devrait être la règle et l'emprisonnement l'exception mais au Burundi, c'est le contraire. Nous avons ajouté que les prisonniers ne trouvent pas de quoi manger suffisant dans certains milieux de détentions raison pour laquelle nous avons proposé qu'il y ait des sanctions alternatives relatives aux infractions mineures car les prisonniers constituent une charge pour le pays. Ils consomment de la nourriture, de l'eau, de l'électricité et d'autres charges sans produire et pourtant ils constituent un capital humain et actif du pays.

10. Très Honorable Monsieur le Secrétaire Général, nous vous avons montré que la société burundaise est toujours fracturée par des blessures du passé d'autant plus qu'il existe une partie encore des citoyens en exil à l'étranger, une autre qui sévit dans la pauvreté et une autre qui représente des prisonniers réels et des prisonniers d'opinion. C'est ainsi que Très Honorable Monsieur le Secrétaire Général, nous vous avons demandé d'instruire à vos hauts cadres à prendre des mesures incitatives à l'endroit des personnes condamnées et réfugiées en vue de les pousser à rentrer au pays. A cet effet, la justice burundaise devrait abandonner toutes les poursuites judiciaires engagées contre tous les leaders de la société civile, des media et politiques en vue de créer un environnement favorable de développement et de réconciliation des burundais.

11. Vu les crises cycliques qui ont endeuillé le Burundi depuis l'indépendance, nous vous avons fait remarquer qu'il existe une partie de la population qui est malade psychologiquement d'où lors de ces deux réunions, nous vous avons demandé Très Honorable Monsieur le Secrétaire Général d'instruire à vos hauts cadres de mettre en place une politique de détraumatisation en vue de guérir les blessures du passé accumulées sur plusieurs générations en utilisant les experts spécialisés dans la guérison des traumatismes.
12. Très Honorable Monsieur le Secrétaire Général, la constitution burundaise prévoit la mise en place de la haute Cour de justice qui jugerait les plus hauts dignitaires du pays. C'est ainsi que nous vous avons demandé lors de ces deux réunions d'instruire vos hauts cadres à mettre en place cette haute institution pour que la constitution burundaise soit respectée en son entièreté.

Enfin, Très Honorable Monsieur le Secrétaire Général, comme il est dans sa mission, l'OLUCOME est prêt à continuer à donner ses contributions en vue d'un développement économique durable de notre pays d'où l'Observatoire va continuer à vous rappeler et à faire le suivi semestriellement des conclusions ci-haut mentionnées.

Encore une fois nous vous remercions de ces deux réunions et nous vous prions d'agréer, Très Honorable Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de notre haute considération.

Pour l' OLUCOME

Sé Gabriel RUFYIRI

Président